

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°182
DU 17 DECEMBRE 2025**

Administrateurs présents :

BATOUX Marie – BEN SAID Azzedine – BIAGGI Solange – BLUM Roland – CIRILLO Jean-Luc – DELETRAZ François – GERARD Jacky – GHEORGHIEV Dimitri – GROS Frédéric – GUARINO Valérie – GUELLE Frédéric – LACAUX Jean-Michel – MOLINO André – PAGANELLI Djamila – PILA Catherine – PONS Henri – REBOULIN Jean-Claude – ROBIN Pierre – SIMON Laurent – VESELAJ Frédéric.

Administrateurs absents et représentés :

ALVAREZ Martial représenté par BIAGGI Solange – AMIEL Michel représenté par PILA Catherine – BAQUIER Cyril représenté par BLUM Roland – CHARROUX Gaby représenté par MOLINO André – DORIOL Alexandre représenté par SIMON Laurent – GRANIER Hervé représenté par PONS Henri – REAULT Didier représenté par GUELLE Frédéric – VENTRON Amapola représentée par GUARINO Valérie.

Administrateurs absents :

ROUSSET Alain – VIGOUROUX Frédéric.

Sur le RAPPORT n° III.25.182.03.f

AVENANT N°2 AU CONTRAT PASSE AVEC HEXAFRET

Le contrat conclu entre HEXAFRET et RTM porte sur des prestations journalières entre Pas-Des-Lanciers et la Mède (trafic « train des pétroles »). Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2023 et devait prendre fin le 31/12/2025.

Il a été proposé de prolonger le contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cependant, compte tenu des contraintes techniques liées à l'état de la voie, l'exploitation est réalisée en mode dégradé avec 3 engins moteurs (contre 1 envisagé initialement) et une vitesse limitée sur une portion de voie, le tout entraînant des surcoûts significatifs pour la RTM.

La prolongation du contrat a donc été acceptée par la RTM sous réserve d'une revalorisation des coûts des prestations.

En synthèse, le chiffre d'affaires annuel 2026 de la RTM est estimé à 1 085 000 € HT (contre 913 000 € HT pour l'année 2025).

L'avenant n° 2 a donc pour objet :

- Une prolongation d'un an de la durée du contrat.
- La revalorisation du prix de la prestation journalière entre la Gare de Pas des Lanciers et le Dépôt de Bel Air la Mède.

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant n°2 au contrat passé avec HEXAFRET.

**Certifiée conforme
Marseille, le 17 décembre 2025
La Présidente du Conseil d'Administration
Catherine PILA**

PJ : avenant n° 2

Avenant n° 2 au Contrat

ENTRE :

HEXAFRET, Société par actions simplifiées, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 982 759 672, ayant son siège 16, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen, représentée par Monsieur Charles PUECH d'ALISSAC agissant en qualité de Président,

Désignée ci-après « **HEXAFRET** »,

D'une part,

ET

La Régie des Transports Métropolitains (RTM), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le N° SIRET 059 804 062, ayant son siège social Immeuble Astrolabe 79 boulevard de Dunkerque CS 60478 13235 Marseille cedex 02, représentée par M. Hervé BECCARIA en sa qualité Directeur Général,

Ci-après désignée « **la RTM** »,

D'autre part,

Ci-après désignées collectivement « **Les Parties** »,

PREAMBULE

1. La RDT13 et Fret SNCF ont conclu un contrat par lequel RDT 13 exécute des prestations journalières au bénéfice de Fret SNCF entre Miramas et le dépôt de Bel Air la Mède. Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

RTM ayant repris les droits et obligations de RTD 13 et Hexafret ayant repris les droits et obligations de Fret SNCF en matière de transport ferroviaire de marchandises à compter du 31 décembre 2024, les Parties ont signé un avenant n°1 aux termes duquel , à compter du 01 janvier 2024 ont notamment été modifiés, le périmètre et les modalités des prestations et le prix, le plan de transport et de desserte a été actualisé et la clause d'indexation applicable a été annexée.

Le contrat et l'avenant n°1 sont désignés pour les besoins de cet avenant n°2, « **le Contrat** ».

2. Le Contrat initial a été signé pour une durée de trois ans avec un terme au 31 décembre 2025.

3. Les Parties ont décidé de prolonger le Contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
013-059804062-20251217-1800008186
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Page 1 sur 6

En conséquence, les Parties ont établi le présent avenant n°2.

Article 1. Objet

L'objet du présent avenant n°2, vise pour l'année 2026, à :

- Modifier le prix de la prestation à compter du 1^{er} janvier 2026 et, en conséquence, modifier l'article 5 du Contrat.
- Actualiser l'Annexe 1 du Contrat,
- Actualiser l'Annexe 4 du Contrat.

Article 2. Modification de l'article 5 du Contrat

L'article 5 du Contrat est remplacé, pour l'année 2026, par l'article suivant :

« 5. Prix

A compter du 1^{er} janvier 2026 :

- *Le prix de chaque prestation journalière est de 11 300 Euros H.T entre la Gare de Pas des Lanciers et le Dépôt de Bel Air la Mède,*

Article 3. Modification de l'Annexe 1

L'Annexe 1 du présent avenant se substitue à l'Annexe 1 du Contrat pour l'année 2026.

Article 4. Modification de l'Annexe 4

L'Annexe 4 du présent avenant se substitue à l'Annexe 4 du Contrat.

Article 5. Date d'entrée en vigueur de l'Avenant

L'avenant n° 2 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, date à laquelle les parties ont collaboré conformément aux présentes.

Article 6. Divers

Les dispositions du Contrat non modifiées par le présent Avenant restent en vigueur.

Cet Avenant n°2 ainsi que le Contrat constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties.

Fait à Saint-Ouen, le [à compléter]

En deux (2) exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Hexafret

Charles Puech d'Alissac

Pour la RTM

Hervé BECCARIA

PROJET CONFIDENTIEL - HEXAFRET

Accusé de réception en préfecture
013-059804062-20251217-83456
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Page 3 sur 6

Annexe 1 – Interlocuteurs des Parties

RTM

Fonction	Nom	Téléphone	Adresse Mail
Directeur de l'établissement ferroviaire	Paul SILLOU	06 12 21 42 13	psillou@rtm.fr
Responsable Service Exploitation	Florian RUCH	06 66 20 90 47	fruch@rtm.fr
Responsable Gestion budgétaire / Contrôle de gestion	Phuong PEPE-GUES	07 62 69 30 63	ppepe@rtm.fr

HEXAFORET

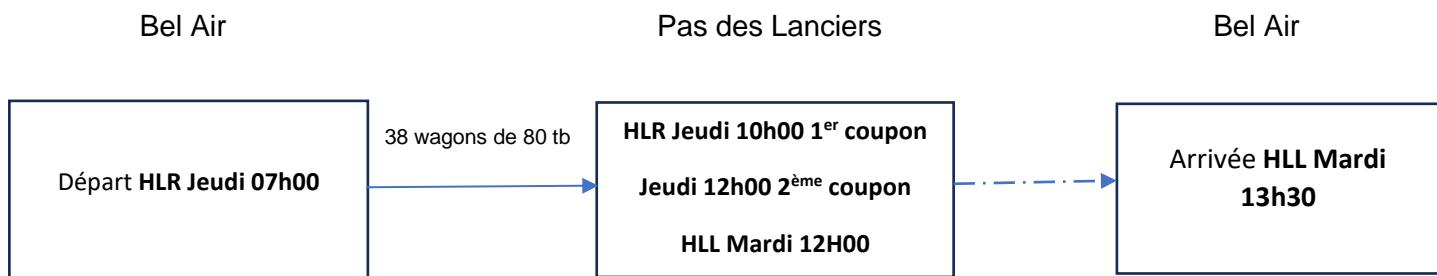
Fonction	Nom	Téléphone	Adresse Mail
Responsable Marché	Laurent VANET	+33611682522	Laurent.vanet@sncf.fr
Administrateur de flux	Stéphane SIMONIN	06 03 04 62 37	fret.adf.equipe.hydrocom@sncf.fr fret.equipe.hydrocom@sncf.fr Joignable de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi
Gestionnaire de commande	Christian CIUFFINI	06 28 51 60 93	fret.adf.equipe.hydrocom@sncf.fr fret.equipe.hydrocom@sncf.fr Joignable de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi
Responsable Conception Production	Emeline CURT	0612518862	emeline.curt@sncf.fr

ANNEXE 4

PLAN DE TRANSPORT SA 2026

Plan de transport soumis à l'acceptation des sillons par Réseau

Bel Air <> Fenouillet – 2 envois / semaine



PROJET CONFIDENTIEL - HEXAFRET

Accusé de réception en préfecture
013-059804062-20251217-1886
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025